



CABINET  
-----  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DU MINISTÈRE  
-----  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS  
-----  
CELLULE DE SERVICES AUX  
CONTRIBUABLES  
-----

Cotonou, le **20 JUIN 2019**

N°2019: **130**...../MEF/DC/SGM/DGI/CSC

## COMMUNIQUE RADIO ET TELEDIFFUSE

Le Directeur Général des Impôts informe tous les contribuables partenaires, relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises du LITTORAL, de l'ATLANTIQUE, du BORGOU-ALIBORI et de la Direction des Grandes Entreprises, qu'à partir du vendredi 21 juin 2019, ils pourront procéder à la transmission, en ligne, des états financiers de l'exercice 2018, via la plateforme « eBilan » accessible à l'adresse <https://ebilan.impots.bj>.

Il les invite à s'acquitter de cette obligation au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Directeur Général des Impôts les remercie pour les dispositions qu'ils prendront en vue de leur participation effective à cette réforme majeure.

Le Directeur Général des Impôts,



**Nicolas YENOUSI**